

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
21 septembre 2020

Présents: M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mmes et MM. DEGEY, OZER, CHEFNEUX, LAMBERT, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. TARGNION, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, LOFFET, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, ~~STOFFELS~~, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 58.- FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - Réaménagement de l'éclairage public en Centre-Ville - Carrefour Harmonie, carrefour Concorde et place Verte (1ère partie) - Projet - Fixation des conditions de marché - Modifications.

LE CONSEIL,

Revu sa délibération du 16 décembre 2019 approuvant le projet et les conditions du marché;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30, relatif aux compétences du Conseil communal les articles L3111-1 et L3122-2 4^of et suivants relatifs à la tutelle;

Vu l'article 135 § 2 de la Nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon, en date du 24 novembre 2016, octroyant une subvention à la Ville de Verviers en vue de la mise en œuvre du projet "Verviers, Ville conviviale" du portefeuille "Vallée de la Vesdre - Revitalisation urbaine" dans le cadre du Programme opérationnel FEDER 2014-2020 pour la Wallonie;

Vu les articles 3 A.5, 9 et 47 des statuts d'ORES Assets;

Vu le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, notamment son article 10;

Vu la désignation de l'Intercommunale d'ORES Assets en qualité de Gestionnaire du réseau de distribution sur le territoire de la Ville de Verviers;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public, notamment son article 3;

Considérant qu'en vertu de l'article 29 de la loi relative aux marchés publics, ne sont pas soumis à l'application des dispositions de ladite loi, les services attribués à un pouvoir adjudicateur sur la base d'un droit exclusif;

Considérant qu'en vertu des articles 3 A.5, 9 et 47 des statuts d'ORES Assets, à laquelle la Ville de Verviers est affiliée, la Ville s'est dessaisie à titre exclusif et avec pouvoir de substitution du service de l'éclairage public, ORES Assets effectuant ces prestations à prix de revient;

Considérant dès lors que la Ville doit charger directement ORES Assets de l'ensemble des prestations de services liées à ses projets en matière d'éclairage public;

Considérant sa délibération du 24 juin 2019 décidant du principe des travaux et chargeant ORES assets de la réalisation de l'ensemble des prestations de service liées et à la bonne exécution du projet de renouvellement de l'éclairage public, projet Verviers Ville conviviale dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 et décidant pour les travaux de pose relatifs à ce projet, de recourir aux entrepreneurs désignés par ORES Assets, en sa qualité de centrale de marchés;

Considérant la Centrale de marché de travaux organisée par ORES Assets pour compte des communes;

Vu le projet définitif établi par ORES Assets ainsi que le montant des estimations des travaux de pose et fournitures requis pour la réalisation du projet, transmis par ORES Assets, estimé à 123.206,38 €, hors T.V.A., ou 149.079,72 €, T.V.A. comprise;

Vu les remarques émises par le Service Public de Wallonie - Direction des Espaces publics subsidiés - dans son courrier du 7 juillet 2020 relatif à son avis d'opportunité sur projet - marché de fournitures de matériel d'éclairage public;

Vu le cahier spécial des charges modifié et déposé par ORES le 21 août 2020;

Considérant qu'un crédit de 850.000,00 € figure à la proposition de budget extraordinaire 2020 non encore approuvée sur l'allocation 426/732-54 20160020, financée par emprunt (part communale) et subsides;

Vu l'avis émis par la Section de M. DEGEY, Echevin, en séance du 18 septembre 2020;

A l'unanimité,

APPROUVE

les modifications apportées au cahier spécial des charges par ORES pour le projet Verviers, Ville conviviale - Portefeuille Vallée de la Vesdre - Revitalisation urbaine - Renouvellement de l'éclairage public - place Verte, carrefour Harmonie et carrefour Concorde - marché de fournitures d'éclairage public;

CONFIRME

pour le surplus sa délibération du 16 décembre 2019.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE